



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 23

No. FDS : 472923
V014.0

TEROSON WX 350

Révision: 19.08.2025

Date d'impression: 26.08.2025

Remplace la version du: 26.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON WX 350
UFI: T4E6-RW13-C20Y-XHKF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Produit anti-corrosion pour corps creux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1
1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Acides sulfoniques de petrole, sels de calcium

Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseil de prudence:
Prévention**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.

**Conseil de prudence:
Intervention**

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique pour l'extinction.

**Conseil de prudence:
Stockage**

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration \geq la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration \geq à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses n°CAS N°CE. N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ----- 01-2119463258-33	40- < 60 %	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336		
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5 265-091-3 01-2119487067-30	5- < 10 %	Asp. Tox. 1, H304		
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4 263-093-9 01-2119488992-18	5- < 10 %	Skin Sens. 1B, H317		
Hydrocarbon waxes, petroleum, oxidized 64743-00-6 265-205-1 01-2119972699-13	1- < 5 %	Eye Irrit. 2, H319		
Nonane 111-84-2 203-913-4	1- < 2,5 %	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
oxyde de zinc 1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32	0,1- < 0,25 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5 251-846-4 01-2119974119-29	0,1- < 0,25 %	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	M acute = 10 ===== oral:ATE = 2.500 mg/kg	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
Température de stockage conseillée 5 à 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit anti-corrosion pour corps creux

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
carbonate de calcium 471-34-1 [Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
carbonate de calcium 471-34-1 [Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
carbonate de calcium 471-34-1 [Calcium (carbonate de)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
nonane 111-84-2 [NONANE]	200	1.065	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
carbonate de calcium 471-34-1 [Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
carbonate de calcium 471-34-1 [Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
carbonate de calcium 471-34-1 [Calcium (carbonate de)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE) (FRACTION ALVÉOLAIRE)]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
oxyde de zinc 1314-13-2 [Zinc (oxyde de) (fraction alvéolaire)]		10	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
oxyde de zinc 1314-13-2		10	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
oxyde de zinc 1314-13-2		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
oxyde de zinc 1314-13-2		10	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
oxyde de zinc 1314-13-2		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	oral				9,33 mg/kg		
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	Eau douce		1,00 mg/l				
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	Eau salée		1,0 mg/l				
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	Usine de traitement des eaux usées.		1000,00 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		14,4 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		7,2 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		100 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				146,9 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				162,2 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Terre				83,1 mg/kg		
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec- 9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Eau douce		0,00646 mg/l				
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec- 9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Eau douce – intermittent		0,0041 mg/l				
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec- 9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Eau salée		0,000646 mg/l				
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec- 9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Sédiments (eau douce)				388 mg/kg		
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec- 9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Sédiments (eau salée)				38,8 mg/kg		
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec- 9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Terre				9,93 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		871 mg/m3	
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		77 mg/kg	
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		185 mg/m3	
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		46 mg/kg	
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		46 mg/kg	
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		5,58 mg/m3	
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1,2 mg/m3	
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5,4 mg/m3	
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,0984 mg/m3	
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,014 mg/kg	
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,0174 mg/m3	
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,005 mg/kg	
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,005 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	liquide
Couleur	Beige clair
Odeur	Hydrocarbures
État	liquide
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de solidification	< -50 °C (< -58 °F)
Point initial d'ébullition (1.013 hPa)	132 - 180 °C (269.6 - 356 °F)Méthode du fournisseur
Inflammabilité	Liquide inflammable
Limites d'explosivité inférieures	1,60 %(V); Limite supérieure d'explosion non applicable pour des pratiques d'utilisations sûres.
Point d'éclair	44 °C (111.2 °F)
Température d'auto-inflammabilité	> 237 °C (> 458.6 °F)
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);)	82 mm ² /s ; pas de méthode / méthode inconnue
Viscosité (dynamique) (Brookfield; 40 °C (104 °F); fréq. rot.: 100 min-1)	69 mpa.s pas de méthode / méthode inconnue
Viscosité d'écoulement (23,0 °C (73.4 °F); Type de coupe: Coupe DIN (norme industrielle allemande); Buse: 3,0 mm ;; viscosité, temps d'écoulement)	31,0 s viscosité, temps d'écoulement
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Immiscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Pression de vapeur	Mélange 1200 mbar

(55 °C (131 °F)) Pression de vapeur	49 hPa
(50 °C (122 °F)) Pression de vapeur	1,16 hPa
(20 °C (68 °F)) Densité	0,86 g/cm ³ QP2107.1; Densité
(20 °C (68 °F)) Densité relative de vapeur:	1,16
(20 °C) Caractéristiques de la particule	Non applicable Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbon waxes, petroleum, oxidized 64743-00-6	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
Nonane 111-84-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9- enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9- enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	2.500 mg/kg		Jugement d'experts

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Nonane 111-84-2	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	non spécifié
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9- enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	LC50	> 5,6 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	LC50	> 9,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	LC50	> 5,53 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	mildly irritating		lapins	Weight of evidence
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	non irritant	4 h	lapins	EPA OPPTS 870.2500 (Acute Dermal Irritation)
Nonane 111-84-2	irritant		lapins	Weight of evidence
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9- enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	irritant		lapins	Weight of evidence

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	non irritant		lapins	EPA OPPTS 870.2400 (Acute Eye Irritation)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
acide oléique, composé avec (Z)-N-octadéc-9- enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
acide oléique, composé avec (Z)-N-octadéc-9- enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
oxyde de zinc 1314-13-2	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	1 y daily	souris	masculin/fém inin	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL P 7,5 mg/kg NOAEL F1 15 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Évaluation	Voie d'exposition	Organes cibles	Remarques
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
Nonane 111-84-2	Catégorie 3 – Effets somnifères			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	NOAEL 1.000 mg/kg	oral : gavage	28 d daily	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 31,52 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.5 mg/m ³	Inhalation	3 m 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.000 mg/kg	dermique	90 d 6 h/d, daily	rat	OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)

Danger par aspiration:

Pas de Classification de la toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	1,02 mm ² /s	40 °C	calculé	
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	11 mm ² /s	40 °C		

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité**Toxicité (Poisson):**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	LL50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	LC50	> 1.000 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	LL50	> 1.000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbon waxes, petroleum, oxidized 64743-00-6	LL50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	LC50	0,135 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	EC50	> 1.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	EC50	> 1.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test, Freshwater Daphnids)
Hydrocarbon waxes, petroleum, oxidized 64743-00-6	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Nonane 111-84-2	EC50	0,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	NOEC	1.000 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane- 1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	EC10	0,136 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	EL50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics -----	NOELR	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	NOELR	100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	NOELR	100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	EL50	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbon waxes, pétroleum, oxidized 64743-00-6	EL50	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbon waxes, pétroleum, oxidized 64743-00-6	NOELR	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	EC50	0,041 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	EC10	0,0323 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	EC50	> 10.000 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Hydrocarbon waxes, pétroleum, oxidized 64743-00-6	EC50	Toxicity > Water solubility	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	IC50	5,2 mg/l	3 h	non spécifié	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatics -----	facilement biodégradable	aérobie	80 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant, < 3%DMSO 64741-89-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	22 - 29 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	Non facilement biodégradable.	aérobie	8 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Hydrocarbon waxes, pétroleum, oxidized 64743-00-6	Non facilement biodégradable.	aérobie	55 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Nonane 111-84-2	facilement biodégradable	aérobie	100 %	25 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	facilement biodégradable	aérobie	61 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium 61789-86-4	22,12	25 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Hydrocarbon waxes, pétroleum, oxidized 64743-00-6	> 9,4		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Nonane 111-84-2	5,65		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
acide oleique, compose avec (Z)-N-octadec-9-enylpropane-1,3-diamine (2:1) 34140-91-5	0,03	25,7 °C	OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1-Octanol / Water), Slow-Stirring Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
oxyde de zinc 1314-13-2	According to Annex XIII to Regulation (EC) No 1907/2006, a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	1139
RID	1139
ADN	1139
IMDG	1139
IATA	1139

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	SOLUTION D'ENROBAGE
RID	SOLUTION D'ENROBAGE
ADN	SOLUTION D'ENROBAGE
IMDG	COATING SOLUTION (Nonane,Zinc oxide)
IATA	Coating solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
-----	----------------

	Code tunnel: (D/E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

Teneur VOC (EU) 56,2 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

ADG(-Code): Marchandises dangereuses australiennes (Code)
ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
AS: Norme australienne
ASTM: American Society for Testing and Materials
ATE: estimation de la toxicité aiguë
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008
CMR: Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique
DIN: Institut Allemand de normalisation
ECx: Concentration effective (x% niveau effectif)
ECHA: Agence Européenne des Produits Chimiques
EC-Nummer: Numéro de substance dans l'inventaire EU EINECS/ELINCS
ECTLV: Valeur limite du seuil communautaire européen
ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées
EN : Norme européenne
ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques
EPA: Agence américaine de protection de l'environnement
EU: Union européenne
EU EXPLD1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD2: Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
EWC: Catalogue européen des déchets
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GLP: Bonnes Pratiques de Laboratoire
HSNO: Substances dangereuses et nouveaux organismes
IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
IATA: Association du Transport Aérien International
IBC-Code: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques
IC50: Moitié de la concentration maximale inhibitrice
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG-Code: Code Maritime International des Matières Dangereuses
IMO: Organisation Maritime Internationale
ISO: Organisation Internationale de Normalisation
LC50: Concentration létale médiane
LD50: Dose létale médiane
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.: Non Spécifié Ailleurs
NO(A)EC: Concentration sans effet (nocif)
NO(A)EL: Dose sans effet (nocif)
NZS: Norme néo-zélandaise
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEL: Valeurs limites d'exposition professionnelle
OPPT: US EPA Bureau de la Prévention de la Pollution et des Toxiques
OPPTS: US EPA Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
(Q)SAR: Relation (Quantitative) Structure-Activité
REACH: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
RID: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
SADT: Température de décomposition auto-accelérée
SDS: Nations Unies
STOT:
STOT SE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répété
SUSMP: Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons
SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
TRGS: Règles techniques allemandes relatives aux substances dangereuses
UN: Nations Unies
VOC: Composé Organique Volatil
814.018 VOC Reg CH: Ordonnance suisse 814.018 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils
vPvB: Très persistant, Très bioaccumulable
WGK: Classe de danger pour l'eau

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés